

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale du développement et de la coopération (EuropeAid)**Publication d'un avis de vacance pour un poste de directeur (grade AD 14), à Bruxelles****(article 29, paragraphe 2, du statut)****COM/2014/10347**

(2014/C 35 A/01)

Présentation

Au sein de la Commission européenne, la DG Développement et coopération — EuropeAid (DG DEVCO/EuropeAid) est chargée d'élaborer la politique de l'Union européenne en matière de développement et de politique européenne de voisinage. La direction générale est également chargée de la définition des politiques sectorielles dans le domaine de l'aide extérieure, en vue de réduire la pauvreté dans le monde, d'assurer un développement économique, social et environnemental durable, et de promouvoir la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. En outre, la DG DEVCO/EuropeAid favorise la coordination entre l'Union européenne et les États membres en matière de coopération au développement et elle assure la représentation extérieure de l'Union européenne dans ce domaine.

Dans ce contexte, la DG DEVCO/EuropeAid est responsable (seule ou en collaboration avec le Service européen pour l'action extérieure) de la programmation pluriannuelle et de la mise en œuvre des instruments d'aide extérieure de l'Union européenne, qui sont cofinancés par le budget de l'Union européenne et le Fonds européen de développement.

La DG DEVCO/EuropeAid met en œuvre la politique de coopération de façon déconcentrée à travers les délégations de l'Union européenne dans les pays tiers et les organisations internationales. À cet effet, elle définit, met en place et gère les systèmes de gestion, de supervision, d'appui et de contrôle nécessaires pour assurer le plus haut niveau de régularité, de qualité, d'impact et de visibilité des programmes mis en œuvre.

La direction «Développement humain et social» est chargée: i) de définir les politiques sectorielles dans le domaine de la gouvernance (y compris les services de sécurité et le système judiciaire), de l'égalité entre les sexes, de la démocratie et des droits de l'homme, de la société civile et des autorités locales, de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la migration, de l'éducation, de la santé, de la recherche et de la culture. Par ailleurs, elle contribue à l'élaboration d'approches sectorielles dans des domaines liés aux défis internationaux en matière de sécurité et à la sécurité nucléaire; ii) de gérer les instruments et les programmes thématiques spécifiques dans ces domaines; et iii) de développer les orientations thématiques, la formation et la diffusion de l'information, et d'assurer le processus d'assurance de la qualité et d'appui à la qualité des opérations sectorielles mises en œuvre par les directions géographiques.

Poste proposé

Le directeur est chargé de veiller à l'orientation stratégique globale et de gérer la direction, sous la houlette du directeur général et du directeur général adjoint, ainsi que de motiver le personnel et de s'assurer que la direction gagne la confiance de ses partenaires et remplit son rôle en contribuant à transformer la direction générale en un centre d'excellence pour la politique de développement et la gestion de l'aide extérieure, conformément aux attributions et à la mission de la Commission européenne et, le cas échéant, en coopération avec le Service européen pour l'action extérieure.

La direction est responsable d'un budget global annuel d'environ 750 millions d'EUR pour les crédits d'engagement et d'environ 550 millions d'EUR pour les paiements ⁽¹⁾, en particulier au titre de l'instrument européen pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme, de l'instrument de stabilité (article 4), de l'instrument de coopération en matière de sûreté nucléaire, des programmes thématiques «Acteurs non étatiques et autorités locales», «Investir dans les ressources humaines» et «Migration et asile» et, à compter de 2014, du nouveau programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent (de l'ICD) pour les deux volets «développement humain» et «migration et asile».

L'effectif total de la direction est d'environ 180 personnes.

Profil recherché

Le candidat retenu devra posséder:

- une bonne connaissance générale des politiques de l'Union européenne et des processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne et de ses processus décisionnels,
- une bonne connaissance de la politique de développement de l'Union européenne et des instruments financiers utilisés par la Commission européenne (à savoir le Fonds européen de développement, l'instrument de financement de la coopération au développement, l'instrument de voisinage européen), les programmes thématiques et horizontaux, ainsi que les nouveaux instruments financiers proposés à partir de 2014,
- des connaissances et une expertise étendues dans le domaine du développement et de l'aide extérieure au niveau opérationnel, de préférence, associées à une expérience sur le terrain,
- une expérience avérée dans les domaines du développement en rapport avec le poste proposé,
- une connaissance et une expérience solides de la gestion des ressources budgétaires, financières et humaines, de préférence dans le contexte de l'Union européenne,
- une expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions ou d'une législation efficaces et efficaces,
- des aptitudes à diriger, un esprit novateur et créatif,
- la capacité à diriger et à motiver des équipes pluridisciplinaires composées de personnel hautement qualifié,
- une aptitude avérée à la négociation et à la coordination ainsi qu'une aptitude à débattre utilement à un niveau élevé avec des parties prenantes internes et externes, y compris une solide expérience en matière de coordination et/ou de négociation au niveau interinstitutionnel ou international,
- une excellente aptitude à la présentation et à la communication.

(1) Les chiffres pour les paiements et les engagements devront être réexaminés en 2014.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en compte pour la phase de sélection les candidats qui, à la date limite de dépôt des candidatures, satisfont aux critères formels suivants:

- *Nationalité*: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.
- *Titre ou diplôme universitaire*. Les candidats doivent avoir:
 - soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme lorsque la durée normale desdites études universitaires est de quatre années ou plus,
 - soit un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires, sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle pertinente d'au moins un an lorsque la durée normale desdites études est de trois années ou plus (ladite année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).
- *Expérience professionnelle*: les candidats doivent avoir au minimum quinze ans d'expérience postuniversitaire à un niveau correspondant aux qualifications précitées. Les candidats doivent indiquer clairement, pour chaque poste de haut niveau, le titre de la fonction exercée et le rôle exact assumé.
- *Expérience en matière de gestion*: au moins cinq des quinze années d'expérience professionnelle susmentionnées doivent avoir été acquises dans un ou plusieurs postes d'encadrement supérieur ⁽²⁾.
- *Langues*: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne ⁽³⁾ et une connaissance satisfaisante d'au moins une autre de ces langues officielles.
- *Limite d'âge*: les candidats ne doivent pas avoir encore atteint l'âge normal de la retraite; pour les fonctionnaires entrant au service de la Commission européenne à partir du 1^{er} janvier 2014, le départ à la retraite intervient le dernier jour du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de soixante-six ans [voir article 52, point a), du statut].

Indépendance et déclaration d'intérêts

Il est demandé aux candidats de confirmer qu'ils sont disposés à faire une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir en toute indépendance dans l'intérêt général ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à leur indépendance.

Nomination et conditions d'emploi

Le directeur sera choisi et nommé par la Commission conformément à ses procédures de sélection et de recrutement [voir également: document synoptique sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur ⁽⁴⁾]. Une liste de présélection sera établie, et les candidats figurant sur cette liste seront convoqués à un entretien avec le comité consultatif des nominations de la Commission ainsi qu'à un centre d'évaluation organisé par des conseillers en recrutement extérieurs à l'institution. La rémunération et les conditions d'emploi sont celles prévues par le statut pour les fonctionnaires de grade AD 14 de l'Union européenne. L'attention des candidats est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Le candidat retenu sera recruté en tant que fonctionnaire dans les conditions prévues par le statut.

Égalité des chances

L'Union européenne applique une politique d'égalité des chances.

La DG DEVCO/EuropeAid s'est engagée à assurer la diversité au sein de ses effectifs et recherche une main-d'œuvre diversifiée respectant l'équilibre hommes/femmes. Les femmes sont particulièrement encouragées à poser leur candidature.

⁽²⁾ Dans leur curriculum vitae, les candidats indiquent, au moins pour les cinq années durant lesquelles ils ont acquis une expérience à un poste d'encadrement supérieur: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; 2) l'importance des effectifs supervisés dans ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs; et 5) le nombre de pairs.

⁽³⁾ http://ec.europa.eu/languages/policy/language-policy/official_languages_en.htm

⁽⁴⁾ http://ec.europa.eu/civil_service/docs/official_policy_en.pdf

Procédure de candidature

Ce poste peut être publié parallèlement à d'autres postes d'encadrement supérieur. Les personnes souhaitant se porter candidates à plusieurs postes doivent présenter une candidature séparée pour chacun d'entre eux.

Avant d'introduire leur candidature, les candidats sont invités à vérifier soigneusement s'ils remplissent tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme et l'expérience professionnelle exigés. Tout candidat ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu de la procédure de sélection.

Les candidats qui décident de postuler doivent **s'inscrire par l'internet** sur le site

<https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/>

et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure.

Il incombe aux candidats de procéder à leur inscription en ligne dans les délais ⁽⁵⁾. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer sa candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet peut faire échouer l'opération et obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai de dépôt des candidatures expiré, il ne sera plus possible de poser sa candidature. En règle générale, les inscriptions tardives par courrier électronique normal ne sont pas acceptées.

Il est nécessaire de disposer d'une adresse de courrier électronique valide. Celle-ci servira à identifier l'inscription et à informer les candidats de l'évolution de la procédure de sélection. Ces derniers sont dès lors priés de signaler à la Commission européenne toute modification de leur adresse électronique.

Pour compléter l'inscription, il convient de charger un curriculum vitæ au format Word ou PDF et de rédiger en ligne une lettre de motivation (maximum 8 000 caractères). Le curriculum vitæ et la lettre de motivation doivent être rédigés en anglais, en français ou en allemand.

La procédure de sélection, comprenant toute correspondance avec les jurys au cours de la sélection, se fera en anglais et/ou en français ⁽⁶⁾.

Lors de la finalisation de leur candidature en ligne, les candidats recevront à l'écran un numéro d'inscription. Il servira pour toute référence ultérieure à cette procédure de sélection. L'attribution de ce numéro marque la fin de la procédure d'inscription et confirme que les données saisies ont bien été enregistrées.

La non-réception de ce numéro signifie que la candidature n'a pas été enregistrée!

Veillez noter qu'il **n'est pas** possible de suivre en ligne les étapes du traitement de la candidature. La Commission européenne communiquera directement au candidat toute information concernant le statut de sa candidature.

Les candidats atteints d'un handicap les empêchant d'introduire leur candidature par voie électronique peuvent envoyer leur curriculum vitæ et leur lettre de motivation par courrier recommandé ⁽⁷⁾, au plus tard à la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi. Toute communication ultérieure entre la Commission et ces candidats se fera par courrier postal. Dans ce cas, les candidats doivent joindre à leur candidature un certificat, délivré par une instance habilitée, reconnaissant leur état de personne handicapée. Ils sont également invités à indiquer, sur papier libre, toute disposition qu'ils estiment nécessaire pour faciliter leur participation à la procédure de sélection.

Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier électronique à HR-A2-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu.

⁽⁵⁾ Au plus tard le 6 mars 2014 à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

⁽⁶⁾ Le jury veillera à ce qu'aucun avantage indu ne soit accordé aux candidats dont la langue maternelle est une des langues de la procédure de sélection.

⁽⁷⁾ Commission européenne, direction générale «Ressources humaines et sécurité», unité «Personnel d'encadrement et secrétariat CCN», COM/2014/10347, SC11 8/59, 1049 Bruxelles, BELGIQUE.

Date limite d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au 6 mars 2014. L'inscription en ligne sera close à 12 heures (midi), heure de Bruxelles.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des comités de sélection sont confidentiels. Tout contact direct ou indirect avec des membres de ces comités est interdit aux candidats ou à quiconque agissant en leur nom.

Protection des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données ⁽⁸⁾.

⁽⁸⁾ JO L 8 du 12.1.2001, p. 1.